

A la source des biens de nos ancêtres

1. Déclaration de successions

Comme de nos jours, au décès d'une personne, l'administration dresse un état de la fortune du défunt (passif et actif) dans le but de prélever les droits de succession. Les différentes pièces sont placées dans un dossier qui, comme les documents concernant les biens, ont vocation à être conservés.

Le généalogiste pourra par conséquent consulter la liste des biens tant immobiliers que mobiliers de ses ancêtres. Dans le passif pourra intervenir les frais d'inhumation, du médecin (au cas de maladie survenue avant la mort).

Ils se trouvent aux archives de l'Etat ou à son lieu d'origine, c'est-à-dire le Ministère des Finances (à l'enregistrement). Leur consultation est assez mal aisée puisqu'il n'existe pas de tables : il faut donc dépouiller l'ensemble des actes reliés dans des gros registres ballants.

Les actes sont classés de manière chronologique (par année et mois, dans l'ordre de déclaration de la succession) mais pas de manière géographique. Par conséquent un décès de Huy en mars 1854 suit peut-être un acte de décès d'Amay de la même date, puis viendra un acte d'avril 1854 de Marchin. On se promène ainsi dans tout le canton !

2. Actes notariés

En consultant les actes de notaires, le généalogiste découvrira, s'il a la main heureuse, des documents touchant aux biens de ses ancêtres

- a. Testaments
- b. Prêts
- c. Achat ou vente de biens immobiliers
- d. Contrats de bail
- e. Conventions diverses



Il est éminemment regrettable que les actes notariés ne soient pas automatiquement versés aux Archives de l'Etat. En effet certains notaires refusent de mettre les actes à disposition ; d'autres n'ont pas le temps ou les moyens matériels (camionnettes) pour conduire les caisses d'archives.

La recherche est longue puisqu'il faut dépouiller tous les notaires d'une cité (pour la seule ville de Huy, cela représente quelques mètres de documentation). Il est vrai que certains protocoles comportent un petit récapitulatif à la fin du volume, ce qui permet d'épargner un temps non négligeable.

3. Philippe-Christian POPP (1805 – 1879)

Ce Néerlandais né à Utrecht en 1805 d'un père allemand et d'une mère hollandaise, vint s'établir en 1818 (son père, notaire et procureur d'Utrecht mourut l'année précédente) dans le sud des Pays-Bas, c'est-à-dire dans l'actuelle Belgique puisque cette région fut rattachée au royaume néerlandais en vertu du Congrès de Vienne. Il devint employé du cadastre à Mons, ville dans laquelle il épousa, en 1827, la Binchoise Caroline Boussart (1808 – 1891) dont il aura huit enfants.

Il occupa la fonction de secrétaire particulier du gouverneur de Beeckman. Un peu plus tard, nous le retrouvons au cadastre de Bruges avec le garde de contrôleur. Lors de la révolution belge, il soutint la création du nouvel état, se montrant ainsi en rupture avec sa patrie natale. Il obtint la naturalisation belge dès mars 1831.

Popp se mêla également de politique: le 4 avril 1837, il fonda le premier journal libéral à Bruges, nommé « Journal de Bruges ». La naissance de ce périodique était une réaction au lancement trois jours plus tôt d'un journal catholique appelé « Nouvelliste de Belgique » (qui sera rebaptisé « La Patrie »). Il fut remarquablement épaulé par son épouse qui en assurait presque entièrement la rédaction et l'impression, travail qu'elle gardera toute sa vie.

Cependant Popp continue à s'intéresser au cadastre et comme il dispose d'une imprimerie équipée pour la lithographie, il a ainsi l'occasion de commercialiser son expérience.

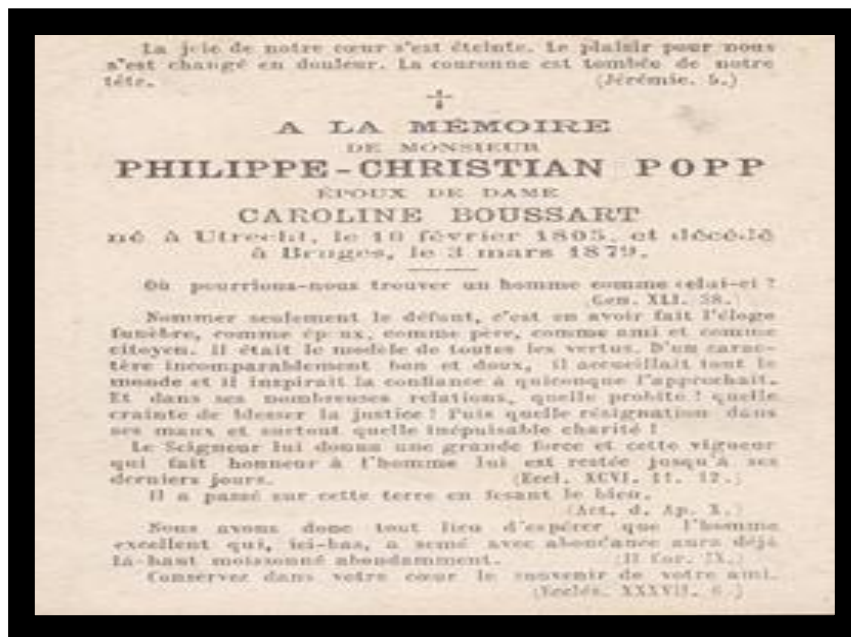
Il reprend le projet de Ph. Vander Maelen (1795 – 1869), savant qui consistait en un atlas cadastral englobant toutes les communes belges.

Vers 1842, il commença l'édition de son « Atlas cadastral parcellaire de la Belgique », œuvre qu'il poursuivra jusqu'à la date de son décès survenu en 1879. A cette époque, le plan et la matrice de presque toutes les communes des provinces du Brabant, du Hainaut, de Liège et des deux Flandres avaient paru à Bruges, sortis de ses presses.

En 1856, il publia une « Carte topographique de la province de la Flandre Occidentale » mais malgré l'ambition initiale, les autres provinces ne parurent jamais. Il est vrai que Popp travaillait sans recevoir aucun subside. Son décès mit un terme à l'édition des plans.



A sa mort, il avait traité près de 1700 communes sur les quelque 2566 que comptait alors la jeune Belgique. Son épouse terminera les plans de la province de Liège que son mari avait ébauchés.



1. Les plans Popp

Ces plans constituent une source majeure pour les historiens, les généalogistes, les archéologues et les écologistes.

Il s'agit d'anciennes lithographies réalisées entre 1842 et 1879 ; chaque plan reprend l'ensemble de la commune à l'échelle 1 / 5000, avec d'éventuels développements d'un secteur (centre, hameaux, ...)¹. On y fait mention des chemins, des sentiers, des cours d'eau ou des moulins : cette information est d'autant plus intéressante que ceux-ci ont souvent disparu. Deux couleurs sont utilisées : le bleu (réservé à la séparation des sections à l'intérieur d'une même commune) et le rose (pour tracer les limites de la commune).

Chaque plan est accompagné d'une matrice cadastrale reprenant les noms des propriétaires ainsi que leurs prénoms, professions, et la liste de leurs propriétés.

En outre, on trouve en face de chaque nom un code qui permet chaque fois de situer avec précision sur le plan l'endroit où se situent une maison, une prairie, un verger ou une usine.

¹ Dans ce cas l'échelle est souvent 1 / 2500°

Mais cette liste ne concerne que les propriétaires.

RENVOI AUX PLANS CADASTRAUX		NATURE des PROPRIÉTÉS	CONTENANCE en MÈTRES CARRÉS	CLASSEMENT	REVENUS en francs et centimes P.A.R.C.E.N.T.E.	
Section	N° des Parcelles				Net à la charge	État
A	507*	Terre	72,30	2	41,78	
	437*	"	11,40	2	6,20	
	438*	"	1,00	2	0,57	
	450*	"	12,20	1	6,78	
	512*	"	43,70	2	23,91	
	525*	"	40,10	1	40,03	
	535*	"	50,50	1	50,18	
	579*	"	60,50	1	60,48	
	671*	"	20,50	1	15,10	
	600*	"	20,50	2	11,52	
			11,42,40		637,63	
Art. 2022. — Eloué, Antoine, journ., Ohaix.						
A	525*	Verger	11,10	1	11,60	
	607*	Terre	22,10	1	10,63	
B	187*	"	22,70	2	10,50	
A	234*	"	22,10	2	10,20	
	234*	Verger	10,00	1	10,50	
	483*	Terre	20,40	2	17,55	
	124*	"	20,00	1	18,58	
	224*	Maison	2,30	2	2,30	20,00
	245*	Jardin	7,00	2	0,60	
			1,72,50		117,35	20,00
Art. 2027. — Eloué, Jean-François, moulinier, Ohaix.						
A	73*	Terre	6,30	1	4,40	
	61*	Jardin	5,00	2	2,10	
	62*	Verger	1,17,30	1	125,20	
	69*	Maison	2,00	1	2,24	87,00
			1,20,00		132,15	87,00
Art. 2110. — Lenoigne, Etienne-Joseph, sabotier, — Lamougnon, Catherine, Ohaix.						
A	145**	Jardin	9,00	2	0,01	
	146**	Maison	1,10	10	1,70	12,00
			10,70		1,70	12,00
Art. 2112. — Etouard, Nicolas, journ., Sonelle.						
A	59*	Pré	24,50	2	12,54	
	53*	"	24,10	2	12,32	
	54*	Terre	5,64,50	3-4	124,95	
	55*	Pré	24,30	2	7,94	
	71*	Terre	20,10	4	8,50	
	80*	"	50,50	2	29,21	
	110*	"	50,50	1-2	22,54	
	472*	Verger	28,60	1	40,23	
	473*	Maison	2,50	4	2,10	87,00
	522*	Terre	2,30	1	0,45	
	91*	"	10,90	2	0,31	
			7,72,50		220,78	87,00
Art. 2113. — Elouain, Charles-Antoine, journ., Ohaix.						
B	121*	Verger	15,10	2	10,11	
	132*	Jardin	12,00	2	0,64	
	133*	Maison	2,00	2	1,05	20,00
			29,10		11,79	20,00

L'intérêt pour ce travail est donc immense puisqu'il permet de découvrir les possessions de nos ancêtres et surtout de nous plonger dans leur environnement au quotidien. Nous avons en effet sous les yeux toutes les parcelles, bâties ou non, avec leurs limites précises. Il s'agit donc d'une authentique photographie des parcelles vers 1850.

Ces plans, quoique non réalisés à partir d'observations faites sur le terrain, sont de grande qualité et leur fiabilité importante. Toutefois, comme toute œuvre humaine, elle n'est pas à l'abri d'une erreur de distraction ou d'une coquille. Toutefois le principal reproche que l'on pourrait adresser à ces plans est le manque de datation précise. Il semblerait en outre que certains plans ont l'objet d'une seconde édition (ainsi Bruges, sa ville, en 1854 et 1865).

Ils permettent des travaux de géographie historique : ainsi peut-on analyser l'évolution d'une population, d'un habitat ou d'un village, de même que l'exploitation du sol.

Nous partons d'un ancêtre dont on connaît l'identité et nous nous interrogeons sur la nature de ses propriétés dans la commune : on se réfère alors d'abord à la liste alphabétique des propriétaires et on recopie le numéro de l'article qui figure en vis-à-vis. Il ne reste plus qu'à trouver la parcelle sur le plan.

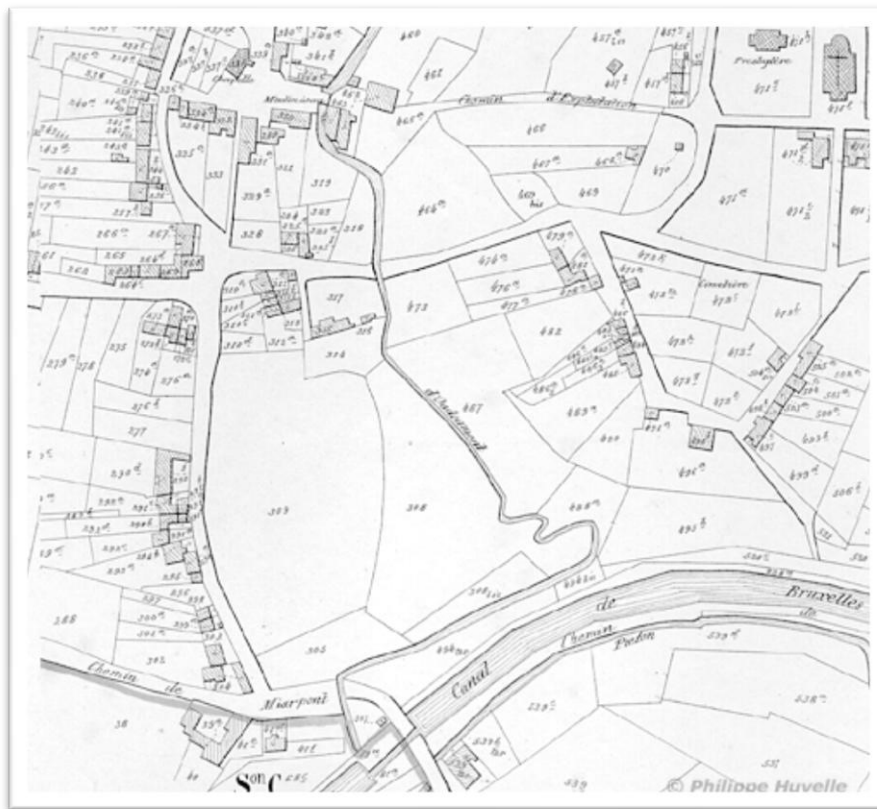
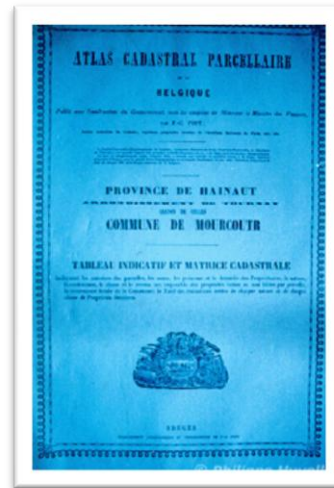
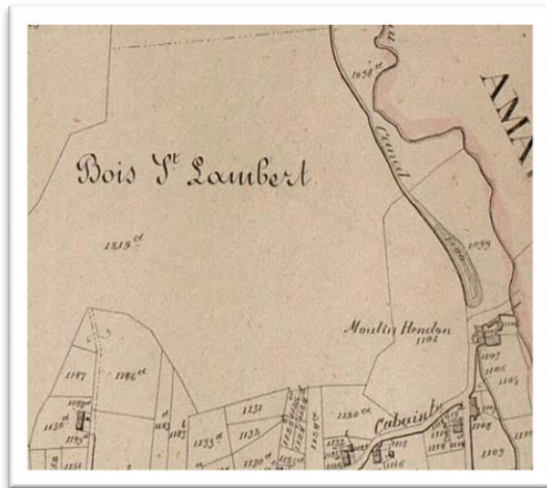
Imaginons que l'on parte du plan et que l'on souhaite savoir à qui appartenait une parcelle de terrain ou un bâtiment. On commence par repérer le numéro de la parcelle sur le plan en tenant compte de la section. Ensuite, on consulte le début de la liste cadastrale ; c'est là que se trouvent répertoriées les correspondances entre numéros de parcelles d'une part et ceux des articles.

On en retrouve en tout cas à l'Institut Géographique National, à la Bibliothèque Royale Albert I^{er} ou dans d'autres bibliothèques (mais toutes ne permettent plus la consultation de ces plans par crainte de les voir abîmés ; c'est le cas de la bibliothèque des Chiroux à Liège). On les trouve encore dans des administrations communales, des musées, des universités, des études de notaires et chez des particuliers. À l'occasion, des plans Popp sont proposés dans des ventes publiques ou chez des antiquaires

Il est intéressant de consulter le site de la Région Wallonne :

<http://patrimoine.spw.wallonie.be/cartotheque/>

1. Cliquer sur l'onglet Fr pour obtenir l'information en français
2. Il faut télécharger deux « Plugs-ins »
3. Cliquer sur l'onglet « continuer »
4. Cliquer sur l'onglet « Recherche en Wallonie » ou « hors Wallonie » (pour Bruxelles et la Flandre)
5. Choisir une commune (au départ de la lettre initiale)
6. Choisir un plan (souvent une carte IGN de la fin du XIX^e siècle ou du début XX^e)
7. Avec la loupe, choisir un morceau de la carte



Cette liste récapitule toutes les parcelles et leurs natures, quelles qu'elles soient. leurs propriétés et la nature de celles-ci. Un code apparaît en face de chacune des propriétés, permettant ainsi de les situer avec précision sur le plan.

En réalité, ces propriétaires (et seulement eux) apparaissent deux fois: une première dans le relevé alphabétique, une seconde, dans chacun des articles qui composent la liste.



(c) Dejaive Philippe - Généeagesves.